



Piolenc, le 21 septembre 2021

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

Chère Madame, cher Monsieur,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 prorogeant la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, au 30 septembre 2021 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise, et notamment son article 6 ;

Vu la capacité d'accueil de l'espace Trintignant arrêtée à 40 personnes,

Afin de permettre une distanciation nécessaire entre les personnes,

Ne seront acceptées dans le public que 6 personnes

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance ordinaire du Conseil municipal qui se réunira le :

MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021
A 19 HEURES
A L'ESPACE TRINTIGNANT

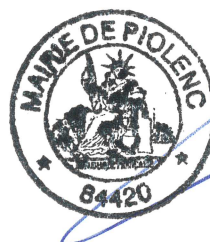
M. le Préfet de VAUCLUSE en a été informé.

ATTENTION

**Dans le cadre de la crise de coronavirus,
possibilité pour chaque élu de détenir deux pouvoirs,
le quorum sera atteint si le tiers des élus est présent,
les élus devront utiliser leur stylo personnel,
le port du masque est obligatoire,
se laver les mains avec une solution hydroalcoolique mise à
disposition en entrant.**

Vous trouverez, ci-après, l'ordre du jour détaillé de cette séance.

Je vous prie de croire, Chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Le Maire,

Louis DRIEY

POUVOIR

(A transmettre ou remettre à la direction générale des services)

Je soussigné

Donne pouvoir à

Pour me représenter à la réunion du conseil municipal du **mercredi 29 septembre 2021**

Afin de prendre part à toutes les délibérations et pour émettre tous les votes et signer tous les documents lors de cette séance.

Ce pouvoir conservera ses effets si, pour une raison quelconque, le conseil municipal devait être reporté à une date ultérieure.

Fait à

le

Signature